



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2057

Signature d'une convention cadre pour l'année scolaire 2022-2023 entre la Ville de Lyon et l'AFEV pour un soutien aux actions portées par l'association en faveur de la lutte contre les inégalités éducatives et en faveur de la jeunesse et attribution d'une subvention de 100 000 € pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour la période septembre-décembre 2022

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2057 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023 ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'AFEV POUR UN SOUTIEN AUX ACTIONS PORTEES PAR L'ASSOCIATION EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES INEGALITES EDUCATIVES ET EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 100 000 € POUR LA POURSUITE DU SOUTIEN AU DISPOSITIF « AMBASSADEURS DU LIVRE » AU SEIN DES ECOLES PUBLIQUES LYONNAISES POUR LA PERIODE SEPTEMBRE-DECEMBRE 2022 (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'AFEV, Association de la fondation étudiante pour la Ville, est une association loi 1901 créée en 1991. Elle propose de lutter contre les inégalités en France et notamment celles qui visent les populations jeunes (dont les étudiant-es) des quartiers populaires. Elle organise également l'intervention d'étudiant.es auprès d'enfants en difficultés scolaires et/ou sociales.

L'AFEV Grand Lyon qui a fêté en 2019 ses 20 ans d'existence et ses 10 ans de partenariat sur le territoire de la commune, compte aujourd'hui une vingtaine de salariées et plus de 650 jeunes engagés et mène différents programmes d'actions, qui, chacun, contribue de façon spécifique à lutter contre les inégalités, en particulier éducatives, et à créer du lien social.

Le dispositif ADL (Ambassadeurs du livre) constitue aujourd'hui l'un des dispositifs majeurs du Projet éducatif lyonnais de par son envergure mais également son financement.

Il témoigne des évolutions et enjeux connus par l'école depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et du développement de véritables temps d'accueil de loisirs périscolaires : complémentarité éducative des temps et des acteurs, dynamique projet, coéducation, apprentissages, lutte contre les inégalités sociales territoriales, engagement citoyen...

Une action qui s'appuie sur les volontaires du Service civique : l'AFEV recrute et assure l'accompagnement d'environ 75 jeunes en service civique afin de :

- mobiliser, former, accompagner et assurer le suivi des volontaires Ambassadeurs du Livre ;
- assurer le suivi partenarial avec les écoles du territoire et les acteurs concernés ;
- garantir et évaluer la mise en place du dispositif ;
- assurer la communication et la valorisation du dispositif auprès des acteurs.

Ce dispositif permet donc à des jeunes volontaires en service civique de s'investir au sein des Bibliothèques centres documentaires (BCD) des écoles publiques lyonnaises afin de

contribuer au développement de l'usage du livre et de la lecture sur les différents temps d'accueil de l'enfant à l'école.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- favoriser la réussite scolaire à travers les pratiques de lecture et de documentation ;
- accompagner les enseignants dans leur projet BCD, en lien avec le lire/écrire ;
- améliorer l'accueil des enfants sur le temps de la pause méridienne ;
- contribuer à la prévention de l'illettrisme ;
- promouvoir ce projet comme un outil au service du lien université-territoire ;
- offrir un terrain d'engagement aux jeunes volontaires en cohérence avec une mission de service public.

Le fonctionnement de cette activité suit le rythme du calendrier scolaire

Elle repose nécessairement sur une dynamique de projet et sur l'animation des activités autour du livre et de la lecture dans le cadre des Bibliothèques centres documentaires (BCD) par des jeunes en service civique :

- sur le temps scolaire, sous la responsabilité de l'équipe pédagogique et dans le cadre du projet d'école ;
- sur le temps de la pause méridienne dans le cadre du projet périscolaire de l'accueil de loisirs de l'école.

La Ville de Lyon souhaite poursuivre et soutenir l'action partenariale menée avec l'AFEV sur ce projet pour la période allant de septembre 2022 au 31 août 2023 par l'approbation et la signature d'une convention cadre pour l'année scolaire 2022-2023 et le versement d'une subvention de 100 000 € pour son action ADL de septembre à décembre 2022. Ce montant est inchangé par rapport à l'année précédente.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Projet éducatif de la Ville de Lyon ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- L'attribution d'une subvention de 100 000 € est approuvée. Les crédits seront prélevés sur la ligne n° 58073, nature 64748, fonction 213, programme PROJEDU, opération TEMSCOL.
- 2- La convention cadre jointe est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET